

Achat revente commerce

Par Mb8310, le 23/05/2022 à 21:12

Bonjour,

Je suis commerçant ambulant. M'est il autorisé d'acheter des produits en promotion grâce aux cartes de fidélité dans les grandes surfaces dans le but de les revendre sur les marchés, sachant que leur CGU de carte de fidélité stipule que les produits achetés doit être destiné à une consommation personnelle et non pour la revente ?

Merci.

Par Tisuisse, le 24/05/2022 à 06:25

Bonjour,

Votre réponse est déjà contenue dans votre demande. Rien à ajouter.